

## LA CERTIFICATION

Le parcours du candidat est jalonné par différentes épreuves. Certaines sont formatives, d'autres certificatives. Un candidat pourra se voir interdire la possibilité de se présenter à une épreuve de certification s'il ne remplit pas les conditions d'investissement minimales dans la formation, ou s'il ne remet pas ses productions dans les délais et/ou conformément aux exigences de fond et de forme, comme précisé dans les modalités d'épreuves certificatives. Il devra s'investir quantitativement et qualitativement dans les situations pédagogiques qui lui sont proposées. Un défaut de travail et de présence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves certificatives.

**Les évaluations formatives** sont appréciées par les formateurs et/ou le tuteur. Les stagiaires auront un travail régulier à fournir entre chaque regroupement et à travers la plate forme E-learning.

Dans le cas où son niveau aura été jugé insuffisant, le candidat devra alors, par un travail personnel, se remettre à niveau dans les OI concernés. Si son travail et son investissement étaient toujours estimés comme étant insuffisants, le formateur le signalera au coordonnateur du BPJEPS qui soumettra la situation aux membres du secteur formation, qui pourront alors prendre la décision de ne pas présenter le candidat aux épreuves certificatives.

**Les épreuves certificatives** sont validées par le jury désigné par la DRAJES (Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports). Le jury organise les évaluations par la constitution de sous commissions. Ces épreuves certificatives visent à valider les UC.

4 épreuves certificatives jalonnent le parcours de la formation des apprenants inscrits en formation. Chacune d'elle sera suivie par un rattrapage afin de permettre aux personnes ayant échouées de disposer d'une seconde chance et d'ainsi améliorer leurs compétences inabouties. Les modalités des épreuves de rattrapages sont identiques aux modalités du premier passage de la certification (voir grille de certifications en annexe).

Situations	Domaines certifiés	Dossier	Modalités	Dates prévisionnelles des épreuves initiales	Dates prévisionnelles des épreuves de rattrapage	Lieux
N°1	UC1 & 2	Dossier à remettre avant le 26 avril	Entretien	13 mai 2024	10 juin 2024	OF TOMBLAINE
N°2	UC 3	Dossier à remettre avant le 28 mars	Conduite d'une séance d'animation + Entretien	Du 02 au 19 avril 2024	Du 06 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2024	Structure d'alternance
N°3	UC 4.1		Démonstrations techniques Judo-Jujitsu	1 <sup>er</sup> juin 2024	15 juin 2024	OF EPINAL et à définir
N°4	UC 4.2	Dossier à remettre avant le 23 février	Conduite d'une séance d'apprentissage + Entretien	4 au 6 mars 2024	10 avril 2024	OF Stage régional

## SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE N° 1

### **UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE**

#### **OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES VISES :**

*OI 1.1 EC de communiquer dans les situations de la vie professionnelle*

*OI 1.1 EC de prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements, dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.*

*OI 1.2 EC de contribuer au fonctionnement de la structure*

### **UC 2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE**

#### **OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES VISES :**

*OI 2.1 EC de concevoir un projet d'animation.*

*OI.2.2 EC de conduire un projet d'animation*

*OI 2.3 EC d'évaluer un projet d'animation.*

#### **Le candidat est évalué sur ses capacités à :**

- Prendre en compte les contextes : description de la structure, son environnement, les publics et les activités
- Évaluer la faisabilité, planifier et mettre en œuvre un projet
- Concevoir et respecter des procédures
- Définir les étapes jalonnant la mise en œuvre
- Définir son rôle dans le projet et le travail en lien avec les acteurs du projet au sein de la structure
- Définir les moyens nécessaires (financiers, humains, matériels)
- Procéder aux évaluations intermédiaires et adapter son action
- Rédiger un bilan de son action
- Rendre compte de son action de manière synthétique et pertinente
- S'exprimer avec aisance à l'oral et se détacher du document présenté.

#### **En amont de l'épreuve :**

**Le(la) candidat(e) transmet au service formation, avant l'épreuve, au plus tard le 26 avril 2024, un dossier, explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation ou de développement, dans la structure d'alternance pédagogique.** Le dossier au format numérique (30 pages minimum en police Arial 11, interlignes simples, marges de 2,5 cm, hors annexes)

Il contiendra un diagnostic précis de la structure, son organisation générale, ses activités, et les objectifs poursuivis. Il détaille ensuite le projet proposé pour le public choisi, les actions à mener, l'organisation financière et humaine, les éléments d'évaluation du projet.

#### **Le jour de l'épreuve :**

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont :

- une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum
- un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC1 et UC2.

L'entretien prend appui sur l'écrit, l'exposé et l'entretien.

## SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE N° 2

### **UC 3 : CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE LA MENTION JUDO-JUJITSU JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPÉTITION FÉDÉRALE**

#### **OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES VISES :**

*OI 3.1 EC de concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage*

*OI.3.2 EC de conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage*

*OI 3.3 EC d'évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage*

#### **Le candidat est évalué sur ses capacités à :**

- Connaître les caractéristiques des publics
- Élaborer et planifier des cycles adaptés aux contextes et aux publics
- Identifier les objectifs finaux et intermédiaires nécessaires à la mise en place des cycles proposés
- Proposer une progression adaptée aux objectifs
- Prévoir et anticiper les remédiations nécessaires
- Proposer des supports clairs et pertinents
- Rendre compte et analyser les actions d'apprentissage mises en place tout au long de la formation

#### **En amont de l'épreuve :**

**Le (la) candidat(e) transmet au service formation avant l'épreuve, au plus tard le 28 mars 2024**, un dossier au format numérique (15 pages minimum hors annexes), comprenant un cycle d'animation réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique composé d'au moins sept séances d'animation portant sur le judo-jujitsu.

#### **Le jour de l'épreuve :**

Le candidat tire au sort une séance parmi les sept séances du cycle d'animation transmises avant l'épreuve.

Le (la) candidat(e) prépare alors pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de la séance d'animation tirée au sort.

Le (la) candidat(e) conduit la séance d'animation, au sein de la structure d'alternance pédagogique, pendant 30 minutes au minimum et 45 minutes au maximum pour un public d'au moins 8 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum :

- 10 à 15 minutes, sur la conduite des actions d'apprentissage mises en œuvre par le stagiaire dans la progression du cycle d'animation et dans la pertinence de celui-ci.
- 10 à 15 minutes, sur l'analyse et l'évaluation de la séance menée par le candidat. Il devra mobiliser ses connaissances, justifier ses choix éducatifs et pédagogiques.

L'entretien prend appui sur l'écrit, l'exposé.

### SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE N° 3

#### **UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION JUDO-JUJITSU POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FÉDÉRALE**

**OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES VISES et conditions d'obtention de l'UC :** validation de toutes les épreuves de démonstration technique (en cas de rattrapage les épreuves obtenues restent acquises)

*OI 4-1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention*

*OI 4-2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention*

*OI 4-3 Garantir des conditions de pratique en sécurité*

#### **Le candidat est évalué sur ses capacités à :**

- Réaliser l'épreuve complète
- Démontrer ses connaissances techniques
- Maîtriser les différents éléments techniques des démonstrations
- Structurer et commenter sa démonstration
- Respecter les principes de sécurité

#### **1<sup>ères</sup> modalités d'épreuves : démonstration technique Katas, Tachi-Waza, Ne-WAZA, JU-JITSU**

Temps de préparation : 15 minutes minimum seront laissées au candidat pour s'échauffer.

Cette démonstration technique en sécurité est composée des éléments suivants :

#### **Kata**

- Go No Sen en entier obligatoire + 2 séries tirées au sort parmi les 5 du Nage No Kata (1 parmi les 3 premières séries / 1 parmi les 4<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> séries)
- 1 série tirée au sort dans les 2 kata suivants :
  - Katame No Kata : série osae waza / shime waza / kantsetsu waza
  - Kodokan goshin Jujitsu : Sans arme / avec armes

#### **Tachi-Waza :**

- Démonstration des techniques issues des programmes définis par la CSDGE. Tirage au sort d' 1 technique par famille avec à chaque fois :
  - Uchi Komi : (UK) en statique (sauf si la technique ne le permet pas) / UK dynamique (sauf si la technique ne le permet pas, comme par exemple pour les sutemi) ;
  - Nage Komi : (NK) en statique et en dynamique
  - Prestation en dynamique sur opportunités créées ou offertes (enchaînement, défense...).
- Prestation personnelle (de 3 minutes minimum à 4 minutes maximum) : la prestation est organisée autour du système d'attaque ou tokui-waza du candidat. **Le(la) candidat(e) présente le plan de sa prestation** et commente les points clés de celle-ci. Il est attendu sur la prestation des liaisons debout / sol (LDS), enchaînements, actions offensives et défensives (contres, confusions, feintes, ...) réalisés de manière dynamique et en sécurité pour le(la) candidat(e) et son partenaire.

#### **Ne-Waza :**

- Démonstration des techniques issues des programmes définis par la CSDGE. Tirage au sort d' 1 technique par famille avec à chaque fois :
  - technique démontrée dont au minimum 2 situations différentes choisies par le candidat
  - présentation d'une évolution de la situation en fonction d'une défense du partenaire

- ▶ démonstration en dynamique d'une situation tirée au sort :
  - ▶ partenaire en position quadrupédique ou à plat ventre tori en position supérieure
  - ▶ tori sur le dos ou assis et uke entre les jambes
  - ▶ uke sur le dos ou assis et tori entre les jambes
  - ▶ dégagement de jambes : en tant que tori avec une jambe de prise
  - ▶ Liaison debout-sol (LDS)
- Prestation personnelle libre (de 3 minutes minimum à 4 minutes maximum). **Le (la) candidat(e) présente le plan de sa prestation** et commente les points clés de celle-ci.

#### **Jujitsu :**

- Démonstration de 2 séries tirées au sort parmi les 4 séries des 20 imposés des programmes définis par la CSDGE.
- Prestation personnelle libre (de 3 minutes minimum à 4 minutes maximum) reprenant les techniques (des programmes définis par la CSDGE). **Le (la) candidat(e) présente le plan de sa prestation** et commente les points clés de celle-ci.

Les compétences attendues sont celles formulées dans la grille de certification de l'UC 4 concernant la 1<sup>ère</sup> modalité

**CSDGE** : la Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents de la FFJDA définit les programmes d'examen d'expression technique pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> dan auxquels on se réfère ici pour la 1<sup>ère</sup> modalité d'évaluation de l'UC 4

### **SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE N° 4**

**UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION JUDO-JUJITSU POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPETITION FÉDÉRALE**

**OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES VISES et conditions d'obtention de l'UC** : obtention de toutes les sous épreuves (en cas de rattrapage les épreuves obtenues restent acquises)

*OI 4-1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention*

*OI 4-2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention*

*OI 4-3 Garantir des conditions de pratique en sécurité*

#### **Le candidat est évalué sur ses capacités à :**

- Respecter les principes de sécurité
- Maîtriser les aspects réglementaires et théoriques
- Maîtriser les dispositifs permettant l'intégration et le lien social par le sport au sein des structures clubs.
- Être une ressource pour la prise en compte et la mise en place des actions créant du lien social au sein du club
- Pouvoir intervenir en soutien aux bénévoles et dirigeants de la structure dans les domaines de l'aide à la professionnalisation et au développement des actions sociales

**2<sup>èmes</sup> modalités d'épreuves : mise en situation professionnelle**

### En amont de l'épreuve :

**Le (la) candidat(e) transmet au service formation avant l'épreuve, au plus tard le 23 février 2024,** un dossier au format numérique (15 pages minimum hors annexes), comprenant un cycle d'apprentissage technique ou de préparation aux grades en judo-jujitsu réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique d'au moins 7 séances (de 45 à 60 min)

### Le jour de l'épreuve :

Lors de l'épreuve, une séquence d'apprentissage technique ou de préparation aux grades figurant dans le dossier susmentionné, est tirée au sort par le(la) candidat(e)

Le candidat prépare pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaire à la mise en œuvre de la séquence d'apprentissage technique ou de préparation aux grades tirée au sort.

Le candidat conduit en sécurité la séquence d'apprentissage technique ou de préparation aux grades pendant une durée de 45 minutes au minimum à 60 minutes au maximum pour un public d'au moins 2 pratiquants.

La séquence est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum :

- 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séquence en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix techniques et tactiques ;
- 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage technique ou de la préparation aux grades figurant dans le dossier transmis par le(la) candidat(e).

L'entretien prend appui sur l'écrit et l'exposé, ainsi que sur les connaissances scientifiques, réglementaires, sécuritaires et pédagogiques liées aux différentes formes de pratiques et d'organisation du judo ju-jitsu.